



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Éradication de la dracunculose	
2. Lien avec le budget programme	
Objectif stratégique :	Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation :
1. Réduire la charge sanitaire, sociale et économique due aux maladies transmissibles.	1.3 Bonne coordination et fourniture d'un appui aux États Membres pour assurer l'accès de toutes les populations aux interventions de prévention, de lutte, d'élimination et d'éradication des maladies tropicales négligées, y compris les zoonoses.
(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)	
Cette résolution servira de cadre pour porter le nombre de pays et territoires certifiés exempts de dracunculose en vue de l'éradication de la maladie de 187 en 2010 à 193 en 2013.	
3. Incidences budgétaires	
a) Coût estimatif total de la mise en œuvre sur toute la durée des activités du Secrétariat demandées dans la résolution (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)	
US \$30 millions sur la durée de cinq ans envisagée dans la résolution (2011-2015).	
b) Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)	
US \$12 740 000. Les dépenses seront encourues au Siège, dans les Bureaux régionaux de l'Afrique et de la Méditerranée orientale et dans les bureaux de pays.	
c) Le coût estimatif indiqué au point b) est-il inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2010-2011 ?	
Oui.	

4. Incidences financières

Comment sera financé le coût estimatif visé au point 3.b) (indiquer les sources de fonds éventuelles) ?

Sources extrabudgétaires existantes.

5. Incidences administratives

a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)

Siège, Bureaux régionaux de l'Afrique et de la Méditerranée orientale et pays de ces Régions.

b) La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? Sinon, préciser les besoins sous c)

Oui.

c) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)

Aucun.

d) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre des activités)

2011-2015.

= = =